

FCP MONÉTAIRE

SIENNA MONÉTAIRE ISR⁽¹⁾

Privilégier la maîtrise du risque de crédit
et la liquidité des placements.

INDICATEUR DE RISQUE⁽²⁾

Durée minimum de placement recommandée **1** mois

Classification SFDR⁽³⁾ article **8**⁽⁴⁾

(1) Plus de 90 % de l'actif du fonds dispose d'une analyse ESG, chiffre calculé hors émetteurs publics et liquidités détenues à titre accessoire. (2) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. (3) Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. (4) Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Sienna
INVESTMENT MANAGERS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT GÉRÉ PAR SIENNA GESTION

SIENNA GESTION est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, développant l'expertise en gestion cotée du Groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS.

SIENNA MONÉTAIRE ISR

Offrir un rendement égal à l'ESTR⁽¹⁾ capitalisé en investissant sur des émetteurs qui bénéficient d'une forte solvabilité avec un profil ISR.

POINTS CLÉS

- ▶ Un **univers d'investissement essentiellement ISR** construit à partir de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « **critères ESG** »⁽²⁾.
- ▶ Une **répartition géographique et sectorielle diversifiée du fonds grâce aux investissements réalisés sur de grands groupes bancaires et industriels afin de minimiser le risque de crédit.**

OBJECTIFS DE GESTION

- ▶ Obtenir, sur sa durée minimum de placement recommandée de 1 mois, **un rendement égal à l'ESTR⁽¹⁾ capitalisé.**
- ▶ L'horizon de placement conseillé est **de 1 mois.**
- ▶ **Garantir aux porteurs de parts une liquidité suffisante** particulièrement en période de crise.

PHILOSOPHIE DE GESTION

Une philosophie défensive dont l'objectif est de proposer un placement sur une durée court terme aux porteurs de parts.

UNE GESTION DU FONDS QUI MINIMISE LE RISQUE

Le fonds est systématiquement composé à **plus de 50 % de titres notés équivalents A1+/A1**⁽³⁾ (soit les deux meilleures notations sur le court terme).

Les titres A2 (la plus basse notation retenue par notre gestion) font partie d'une liste fermée dans laquelle ne sont retenues que les sociétés offrant **un profil financier solide** (Danone, Orange, BMW...).

UNE GESTION RESPECTANT UNE APPROCHE ISR

Les sociétés sélectionnées doivent remplir des critères environnementaux, sociaux, ainsi que de gouvernance, qui, s'ils peuvent paraître restrictifs à court terme prennent tout leur sens dans une perspective de développement durable.

UNE LISTE D'ÉMETTEURS AUTORISÉS QUI PRIVILÉGIE LES GRANDS GROUPES BANCAIRES ET INDUSTRIELS

- ▶ Investissements en priorité sur les groupes industriels remplissant nos critères ISR.
- ▶ Parmi les groupes bancaires, nous privilégions les banques de dépôts.
- ▶ En règle générale, les institutions offrant des profils financiers solides (généralement équivalents à BBB+⁽³⁾ au minimum).

(1) ESTR : Euro Short-Term Rate (Indice). (2) Plus de 90 % de l'actif du fonds dispose d'une analyse ESG, chiffre calculé hors émetteurs publics et liquidités détenues à titre accessoire. (3) Agences de notation : Moody's, Standard & Poor's, Fitch Ratings.

PROCESSUS DE GESTION

Une approche « Top Down »

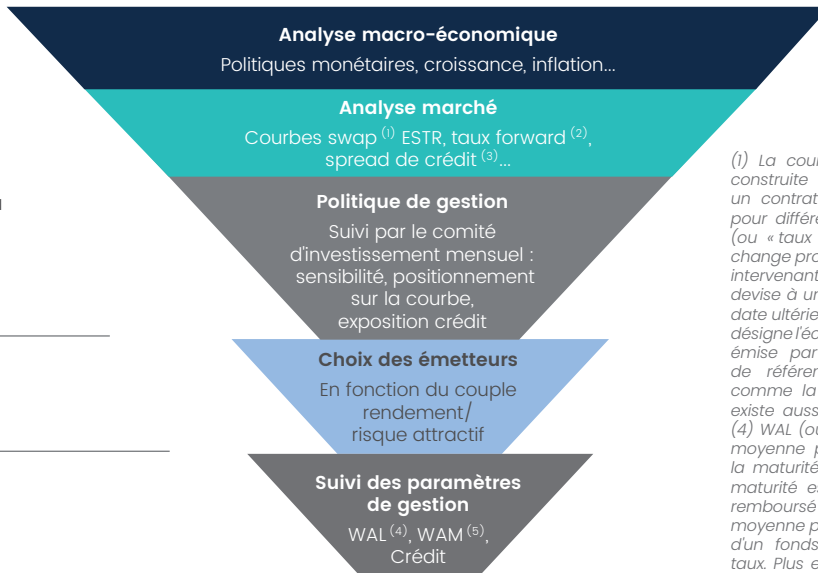
Définition de la politique de gestion

L'allocation est déterminée mensuellement et adaptée hebdomadairement.

Le suivi quotidien des ratios réglementaires de 1^{er} et 2^e niveau (Alto Investment Compliance)

Choix des émetteurs

Suivi



(1) La courbe swap est une courbe de taux construite à partir des taux fixes payés dans un contrat de swap contre un taux variable pour différentes maturités. (2) Le taux forward (ou « taux à terme ») correspond au taux de change proposé sur le marché à terme lorsqu'un intervenant s'engage à acheter ou à vendre une devise à un taux de change donné, mais à une date ultérieure. (3) Le spread (ou écart de crédit) désigne l'écart de rendement entre une obligation émise par une entreprise et une obligation de référence de même durée considérée comme la moins risquée (l'emprunt d'État). Il existe aussi des spreads entre différents États. (4) WAL (ou durée de vie moyenne pondérée) : moyenne pondérée du temps restant jusqu'à la maturité de l'instrument, considérant que la maturité est l'instant où le capital devra être remboursé en totalité. (5) WAM (ou maturité moyenne pondérée) : estimation de la sensibilité d'un fonds monétaire face à l'évolution des taux. Plus elle est courte, plus le portefeuille est protégé contre les variations de taux.

PROCESSUS DE SÉLECTION

- 1 Un univers de départ d'environ 800 émetteurs : **Indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE**
1^{er} FILTRE
- 2 Exclusions sectorielles (charbon, tabac, armes controversées, pornographie, fossiles non conventionnels) et normatives (controverses).
2^e FILTRE
Filtre ESG " Best in Class " (l'approche « Best in class » désigne la sélection des émetteurs au sein d'un même groupe ou secteur d'activités).
*Les 1^{er} et 2^e filtres excluent **au minimum 20%** des émetteurs de l'univers d'investissement de départ.*
- 3
 - ▶ Un **univers investissable d'environ 650 émetteurs** à la suite des 2 filtres
 - ▶ Un **univers des émetteurs d'environ 200 valeurs** présents sur le marché monétaire
 - ▶ Notation interne des émetteurs > **Environ 120 émetteurs**

L'ensemble des émetteurs présents font l'objet d'une notation interne :

- ▶ Aucun titre noté A3/P3 par les agences⁽⁶⁾ ne peut obtenir une meilleure notation interne.
- ▶ Un suivi quotidien de l'actualité de marché et des entreprises.
- ▶ Un point mensuel de l'ensemble des positions et des évolutions de notations et de spreads.

(6) Agences de notation : Moody's, Standard & Poor's, Fitch Ratings.

SUIVI DES TITRES

Sienna assure une gestion des risques grâce à :

1 **UNE ANALYSE DES ÉMETTEURS INDÉPENDANTE DE LA GESTION, GÉRÉE PAR LA DIRECTION DES RISQUES (Score Interne)**

L'équipe de gestion des risques contrôle en permanence tous les ratios réglementaires et statutaires de répartition des risques grâce à un logiciel dédié : **Alto Investment Compliance**.

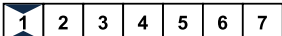


2 **UNE ANALYSE QUANTITATIVE ET UN SUIVI EN TEMPS RÉEL DES ÉMETTEURS (S&P Capital IQ Pro)**

Les émetteurs en portefeuilles font l'objet d'un suivi de leur solidité financière avec la plateforme **S&P Capital IQ Pro**.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Société de gestion	SIENNA GESTION
Nom du fonds	SIENNA MONÉTAIRE ISR
Fonds de fonds	Non
Indicateur de référence	EURO SHORT-TERM RATE (ESTR)
Valorisateur	CACEIS FUND ADMINISTRATION
Dépositaire	BNP PARIBAS
Nature juridique	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
Date de création du fonds	18/02/2003
Classification	Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard
Fréquence de valorisation	Quotidienne
Cut-off	Centralisation avant 12h30
Devise	Euro (EUR)
Durée de placement recommandée	Supérieure à 1 mois
SRI ⁽¹⁾	

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

Parts	A	I
Code ISIN	FR0007081278	FR0012008688
Valeur liquidative d'origine	100 euros	100 euros
Montant minimum de souscription	Néant	Néant
Décimalisation des parts	Cent-millièmes	Cent-millièmes
Affectation des résultats	Capitalisation	Capitalisation
Commission de souscription max. (non acquise)	3 %	3 %
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	Néant	Néant
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,13 %	0,09 %
Coûts de transaction	0,07 %	0,07 %
Commission de surperformance	Néant	Néant
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs	Dédiée aux investisseurs institutionnels

CONTACTS



Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY
Directeur
du Développement
06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly
@sienna-im.com



Aleksander VIDAKOVIC
Chargé de Relations
Investisseurs
06 61 38 34 42
aleksander.vidakovic
@sienna-im.com



Lucas PRESIER
Chargé de Relations
Investisseurs
06 65 27 59 25
lucas.presier
@sienna-im.com



Accédez au
site web



www.linkedin.com/company/sienna-capital/

ÉQUIPE DE GESTION



Raphaël DUPUY-SALLE
Gérant
Gestion Monétaire



Maxime BONY, CFA
Gérant
Gestion Obligataire

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital : Le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi, les investisseurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements réalisés par le fonds. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part du fonds à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur est averti que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué. **Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité)** : Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. **Risque de taux** : Le risque de taux résulte d'une fluctuation des taux d'intérêt pouvant avoir un impact sur la valeur des instruments financiers détenus par le portefeuille, et sur la valeur liquidative du fonds. De manière générale, plus la maturité des titres à taux fixe est élevée, plus leur sensibilité est élevée, plus le risque de taux est important. **Risque de crédit** : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du fonds. **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

AVERTISSEMENT

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.